



COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2021

Présents : C. GALILEI, R. SALEMBIER, S. CORGIER, M. DUCROS JF. LACROIX, JM. GARNIER, JM. DURDILLY, R. LERISSEL, S. VIGNON, G. LOYEZ, I. TICHIT-WUCHER, R. MAYNARD

Absents : G. COUBLE, Y. MOREAU, S. MAGNARD (pouvoir à C. GALILEI)

Secrétaire de séance : G. LOYEZ

Rappel de l'ordre du jour

Ordre du jour

- 1/ Marché rénovation énergétique et mise accessibilité auberge des sapins :
  - Rendu analyse des offres,
  - Délibération pour attribution des lots
- 2/ Délibération pour achat d'une carte cadeau pour stagiaire périscolaire

Demande de fournitures exceptionnelles pour l'école  
Ultra Trail du Beaujolais Vert des 8 – 9 octobre 2021  
Questions diverses

\*\*\*\*\*

**1 / Marché Public rénovation et accessibilité Auberge des Sapins**  
**Délibération: ( N° 22-2021)**

Le marché public a été lancé le 03.06.2021 et les entreprises avaient jusqu'au 21.06.2021 pour déposer leurs offres. 21 entreprises ont déposé au moins une offre sur un des lots du marché. 25 offres ont été reçues au total.

Le cabinet d'architecte Nathalie Cinquin et ses cotraitants ont procédé à l'analyse des offres, et le résultat a été présenté le vendredi 5 juillet 2021 à Mme la maire et M. Stéphane Corgier, adjoint bâtiment.

L'ensemble de l'étude a ensuite été présenté en commission bâtiment le 5 juillet.

La conjoncture actuelle est compliquée dans le bâtiment, expliquée par la suite de la crise dite « Covid » avec une reprise massive des activités sur cette fin d'année et l'augmentation de certains matériaux.

Suite à l'analyse des offres, il est proposé :

- L'attribution de lots, car les offres sont cohérentes par rapport aux estimations, pour les lots :
  - o Lot 6 Sols souples
  - o Lot 8 Plomberie sanitaire
  - o Lot 9 Chauffage ventilation
  - o Lot 10 Electricité
- Une négociation avec les entreprises les mieux placées, afin de redéfinir les prestations et les prix pour :
  - o Lot 1.1 Démolition
  - o Lot 1.2 Maçonnerie
  - o Lot 7 Menuiseries extérieures

- De déclarer infructueux des lots, en raison de l'absence d'offres, ou d'offres largement supérieures aux estimations pour :
  - o Lot 1.3 Façades
  - o Lot 2 Charpente
  - o Lot 3 Zinguerie
  - o Lot 4 Menuiseries extérieures et intérieures bois
  - o Lot 5 Plâtrerie peinture plafond tendu
  - o Lot 11 Espaces verts

Vu le résultat de la consultation, le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise Mme le Maire à :

- Lancer la procédure de négociation avec les entreprises les mieux placées pour les lots 1.1 ; 1.2 et 7

Votants : 13  
 Pour : 13  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

- Déclarer infructueux les lots 1.3 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 11 et relancer les procédures pour ces lots

Votants : 13  
 Pour : 13  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

- Signer les marchés de travaux des lots 6, 8, 9 et 10, dans le délai de validité des offres de 90 jours

Votants : 13  
 Pour : 12  
 Contre : 1  
 Abstentions : 0

- Sont ainsi attribués aux entreprises :

Lot 6- Sols souple à : AUBONNET et FILS – sise 794 rue de Charlieu, Cours la Ville, 69470 COURS - pour un montant de 2 634.40€ HT

Lot 8 - Plomberie sanitaire : à SARL FLUIDELEC- sise 104 Chemin de Bellevue, 69 870 St Just d'Avray- pour un montant de 5 501.04€ HT

Lot 9 – Chauffage ventilation : à SARL FLUIDELEC- sise 104 Chemin de Bellevue, 69 870 St Just d'Avray- pour un montant de 7 170.60€ HT

Lot 10 – Electricité : à THEVELEC- sise 267 Route de Roanne, 69240 Thizy-les-Bourgs- pour un montant de 11 433.61€ HT

Votants : 13  
 Pour : 13  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

\*\*\*\*\*

## 2/ Délibération pour l'achat d'une carte cadeau pour stagiaire périscolaire ( N° 23-2021)

Mme Laetitia Scandelin fait une formation de « CAP AEPE Domaine professionnel et option ATSEM » avec l'établissement « Culture et Formation » et, à ce titre, a effectué un stage à l'école de St Just d'Avray, principalement dans la classe de M. Gimet et aux services périscolaires/cantine. Ce stage s'est déroulé du 22.02.2021 au 10.04.2021

puis du 26.04.2021 au 25.06.2021. La convention de stage prévoit qu'aucune rémunération n'est obligatoire pour ce stage. Toutefois, une gratification peut être versée au libre choix du maître de stage.

Mme Scandelin a été présente sur la période d'absence des nos 2 agents, et son aide a été très efficace et importante sur cette période. Aussi Mme la maire propose l'achat d'une carte cadeau à offrir à Mme Scandelin en remerciement de son aide sur cette période.

Il est proposé l'achat d'une carte cadeau « Atout commerces » de 150€

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

### Questions diverses

- Ecole : Les 3 classes sont maintenues à la rentrée. Mme Julie Granier quitte l'école et sera remplacée par Mme Emilie GIRIN.
- Agent d'entretien faisant fonction d'ATSEM : le poste est vacant suite à la démission de Stéphanie Carletto, titulaire du poste, qui était en congé parental jusqu'au 30.06.2021. Ce poste est actuellement occupé par Morgane Martin qui nous a fait part de son souhait de renouveler ce contrat.
- Demandes de l'école - hors budget école : Différentes demandes ont été émises par les enseignants, pour un financement exceptionnel pris sur le budget global de la commune, et non pris en compte dans leur budget fourniture annuel :
  - Fournitures diverses pour la classe de maternelle :
    - achat de manuels scolaires et fichiers pour un montant de 200€ : accordé par le conseil municipal
    - jeux de logiques et de construction pour 360€: non accordé par le conseil municipal, si le souhait de est maintenu par les enseignants, cet achat devra être pris en compte sur le budget de l'école, ou éventuellement voir pour un financement par le Sou des écoles
  - La nouvelle institutrice, Emilie Girin, demande d'équiper sa classe avec un meuble à 364€ : accordé par le conseil municipal, cet achat passera en investissement.  
Il est demandé de prévoir un état des lieux du mobilier de l'école pour anticiper les futures demandes.
  - Consommables pour imprimante couleur. L'équipement informatique des écoles est de la compétence de la COR . Au renouvellement du marché, la COR a équipé l'école d'une imprimante- copieur noir et blanc. Il n'est plus possible d'imprimer et photocopier en couleur avec cet appareil dont tous les frais d'entretien et de consommable sont pris en charge par la COR (choix politique de la COR de privilégier le noir et blanc). L'école a souhaité être équipé en plus d'une imprimante couleur. La COR leur a fourni cet équipement, mais les consommables ne seront pas pris en charge par la COR. L'école demande à ce que ses frais supplémentaire de consommables soient pris en charge par la commune et non sur le budget école. Le conseil municipal décide de ne pas financer ces consommables couleurs, leur achat devra être pris en compte sur le budget école. Le conseil municipal entend ainsi approuver le choix de la COR en termes de développement durable.
- SYDER : Un devis avait été demandé pour le remplacement des luminaires du terrain de tennis. Le devis reçu est d'un montant de 15 500€ TTC. Avec l'abattement de 50%, il reste à la charge de la commune 8 650€. Ce montant peut être réglé soit en une fois, soit sur 15 ans avec 718€/an. . Le conseil municipal valide le devis en choisissant le règlement en une seule fois. Un nouveau devis sera demandé au SYDER pour l'éclairage du

terrain de football. Le SYDER nous a indiqué qu'il n'y aurait aucun avantage financier de grouper les deux opérations.

- Trail du Beaujolais Vert confirmé pour les 8 et 9 octobre  
Tous les circuits passeront par St Just : une demande importante de bénévoles devra être lancée. Il y aura 2 ravitaillements : un dans la salle des fêtes et un à l'extérieur

Prochain conseil municipal : mardi 14 septembre

